L'ABBÉ RIVE

ET

SES MANUSCRITS

L'ABBÉ RIVE

ET

SES MANUSCRITS

PAR

ROBERT REBOUL



PARIS
LIBRAIRIE LÉON TECHENER
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52.
—
1872.

BIBLIOTHÈQUE DE MARSEILLE.

L'ABBÉ RIVE ET SES MANUSCRITS.

Quel a été le sort des manuscrits de l'abbé Rive ? Nos recherches n'ont pu nous l'apprendre. La ville de Marseille devait en faire l'acquisition pour la bibliothèque, et c'eût été un dépôt fort précieux qui aurait peut-être éclairci bien des points d'une science à laquelle nous sommes redevables des meilleurs travaux, la science bibliographique.

Ces manuscrits ne seraient-ils pas enfouis ou dispersés dans quelque galetas ou dans une collection particulière ? — Nous avons pensé réveiller l'attention des habiles chercheurs et faire plaisir aux bibliographes en publiant, sur les manuscrits de l'abbé Rive, les documents inédits suivants :

I.

L.-F. Jauffret, au maire de Marseille.

Marseille, 22 mars 1833.

Par une lettre en date du 19 de ce mois, M. Floret, préfet du département du Var, me fait, dans l'intérêt de la bibliothèque de Marseille, une communication que je m'empresse de vous transmettre.

Il m'annonce qu'une dame, sa parente, héritière du savant abbé Rive, connu dans le monde littéraire comme l'un des

meilleurs bibliographes qui aient existé, désire céder ses manuscrits.

M. le préfet du Var a la bonté de m'en adresser la notice imprimée que je connaissais déjà en grande partie par la *Chronique littéraire* des ouvrages imprimés et manuscrits de l'abbé Rive, qui parut à Aix en 1791 (1).

« Si la ville de Marseille, me mande-t-il, voulait faire « l'acquisition de ces précieux manuscrits, pour augmenter « les richesses littéraires et scientifiques déjà confiées à vos « soins, je vous serais obligé de me le faire savoir. »

Dans le cas contraire, je suis invité à renvoyer cette notice à Draguignan, pour que la dame à qui appartiennent les manuscrits puisse chercher à Paris l'occasion de les placer avec avantage.

Approuveriez-vous, Monsieur le Maire, que pour vous mettre à même de prendre une décision affirmative ou négative pour l'acquisition des manuscrits plus ou moins importants du fameux abbé Rive, je demandasse d'abord à M. le préfet du Var quelques renseignements ultérieurs sur l'état de conservation dans lequel se trouvent les manuscrits annoncés ; et, en même temps, sur le prix que Madame sa parente veut y mettre ? Comme M. le préfet du Var ne m'a rien dit à cet égard dans sa lettre, il ne sera pas surpris que je désire, avant tout, avoir, sur ce point essentiel, quelques éclaircissements.

II.

L.-F. JAUFFRET, A JOSEPH FLORET, PRÉFET DU VAR.

Marseille, 23 mars 1833.

En vous accusant réception de la lettre que vous m'avez

(1) *Chronique littéraire des ouvrages imprimés et manuscrits de l'abbé Rive, des secours dans les lettres que cet abbé a fournis à tant de littérateurs...* (par l'abbé Rive), *Eleuthéropolis*, de l'imp. des *anti-Copet.... l'an second du nouveau siècle françois* (Aix, 1791), in-8°.

fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois, j'éprouve d'abord le besoin de vous remercier de son envoi, ainsi que celui de la notice imprimée qui l'accompagnait.

Je n'ai pas perdu de temps pour communiquer à M. le maire de Marseille la proposition que vous avez eu l'aimable attention de me faire dans l'intérêt du riche dépôt littéraire confié depuis longtemps à mes soins.

Il ne tiendra pas à moi que l'heureuse occasion que vous m'offrez de l'enrichir encore par l'acquisition des manuscrits de l'abbé Rive ne soit favorablement accueillie par l'administration.

Malheureusement les fonds annuels votés par le conseil municipal en faveur de la bibliothèque sont très-limités... Malheureusement aussi l'article de la *Biographie universelle* sur l'abbé Rive serait de nature à faire paraître moins désirable l'acquisition de ses manuscrits, si elle devait être trop onéreuse à la ville.

Évitons, dans cette affaire, tout ce qui pourrait nuire à sa réussite; et pour cela, Monsieur le Préfet, daignez joindre à la complaisance que vous avez eue de m'en faire l'ouverture, celle de me mettre à même de la présenter à l'administration municipale sous le jour le plus favorable à la lui faire accepter.

La notice que vous avez eu la bonté de m'adresser paraît avoir été imprimée à Paris, il y a plusieurs années. Les manuscrits dont elle donne les titres sont-ils encore dans la capitale? Sont-ils en ce moment à Draguignan? Sont-ils dans un état satisfaisant de conservation? Pourraient-ils, au besoin, être confiés à un correspondant de Marseille? Enfin à quelles conditions la personne qui les possède actuellement consentirait-elle à les céder? J'aurais besoin d'être fixé sur ces points essentiels pour pouvoir suivre cette affaire avec tout le zèle que je désirerais y mettre, et qui serait d'autant plus grand que sa terminaison me semblerait plus avantageuse à l'établissement confié à ma surveillance.

III.

L.-F. Jauffret, au préfet du Var.

Marseille, 4 avril 1833.

Je ne m'étonne plus maintenant que vous preniez un intérêt d'affection à la bibliothèque de Marseille, et que l'idée vous soit venue de tâcher de lui ménager l'acquisition des manuscrits de l'abbé Rive. Dès que M. Floret, ancien magistrat, aujourd'hui notaire, a l'avantage d'être de votre famille, vous êtes en quelque sorte Marseillais vous-même ; et j'en suis d'autant plus flatté que l'académie de Marseille, dont je tiens la plume depuis longtemps, s'honore d'avoir compté autrefois parmi ses membres un de vos parents sans doute, Jacques Floret, qui n'entra dans la compagnie qu'après avoir été couronné plusieurs fois par elle dans ses solennités annuelles consacrées aux lettres...

Si les manuscrits de l'abbé Rive s'étaient trouvés déposés au chef-lieu du département dont le roi vous a confié l'administration, j'aurais peut-être demandé à M. le maire de Marseille la permission d'aller les reconnaître sur les lieux, et j'aurais profité de cette occasion pour aller saluer le préfet d'un département où je suis né.

Dès que j'aurai reçu de vous, Monsieur le Préfet, les renseignements ultérieurs que vous voulez bien m'annoncer relativement aux manuscrits, j'en rendrai compte au digne maire de Marseille, et j'aurai l'honneur de vous faire part de la réponse qu'il m'aura faite. Il n'y aurait que l'exagération du prix demandé qui pourrait éloigner l'espoir de la réussite de cette affaire ; si le mérite des manuscrits répond à l'idée avantageuse que j'aime à en concevoir, et que cette acquisition ne soit pas trop onéreuse à la ville, je me plais à croire que l'administration locale ne refusera pas l'occasion de donner un lustre de plus à la bibliothèque de Marseille.

IV.

L.-F. Jauffret, au maire de Marseille.

Marseille, 8 avril 1833.

En réponse à la lettre que j'eus l'honneur de faire à M. le préfet du Var, le 23 mars dernier... j'aireçu deux nouvelles lettres de cet administrateur, contenant les renseignements demandés, tant sur l'état de conservation des manuscrits de feu l'abbé Rive que sur le prix qu'y attache aujourd'hui M[lle] Morénas, nièce du savant bibliographe et cousine du préfet du Var.

D'après ce que me mande M. Floret, les manuscrits de l'abbé Rive se trouvent en ce moment à Paris où M. Morénas, son neveu et son héritier, les avait fait transporter dans le temps.

Ces manuscrits doivent être conformes à l'état imprimé dans la notice que M. le préfet du Var m'a communiquée, et dont vous trouverez ci-joint une copie (1).

M. le préfet du Var a sans doute ignoré des faits qui sont à ma connaissance et qui ont eu de la publicité à Paris et à Londres. En 1820, les manuscrits de l'abbé Rive ont été offerts par M. Morénas à Dibdin, bibliothécaire de lord Spencer, au prix de 6,000 fr. M. Dibdin parle positivement de ce fait dans son Voyage bibliographique.

(1) Il nous a été impossible de retrouver cette notice ou la copie, ainsi que les lettres de M. Floret.

On avait pensé que les manuscrits de l'abbé Rive valaient à cette époque 15,000 fr. M. Morénas avait consenti à les céder à un libraire pour 10,000 fr. La bibliothèque de la chambre des députés devait les acquérir pour 8,000 fr. ou pour une pension de 650 fr. servie à la demoiselle Morénas. M. Jauffret trouvait ce dernier chiffre exagéré.

*

V.

L.-F. Jauffret, au préfet du Var.

Marseille, 17 avril 1833.

Tout en désirant pour la bibliothèque de Marseille l'acquisition des manuscrits de l'abbé Rive, je n'ai pas dissimulé à M. le maire un fait que Mlle Morénas a pu vous laisser ignorer, qu'elle a pu vraisemblablement ignorer elle-même, mais qui est à la connaissance de tous les bibliographes de France et de l'étranger ; c'est que M. Morénas, de son vivant, a offert les manuscrits de son oncle à un prix évidemment inférieur à celui que Mlle Morénas demande aujourd'hui. Le Voyage de Dibdin, un ouvrage du savant bibliographe Peignot, que j'ai sous les yeux, en font foi...

Si, comme j'ai eu l'honneur de le lui demander, M. le maire de Marseille me charge de lui faire un rapport préparatoire sur l'acquisition des manuscrits de l'abbé Rive, je le rédigerai en conscience. Je songerai, sans doute, aux intérêts de l'établissement confié à mes soins, mais je songerai aussi à tout le respect dû aux travaux du savant bibliographe dont Mlle Morénas a recueilli l'héritage littéraire.

VI.

L.-F. Jauffret, au maire de Marseille.

Marseille, 27 avril 1833.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le rapport que vous m'avez demandé sur la proposition faite par le préfet du Var de céder à la ville de Marseille les manuscrits de feu l'abbé Rive. Je l'ai rédigé avec quelque étendue et de manière à procurer les avantages de l'acquisition de ces manuscrits, si elle peut être faite à des conditions qui mettent

le prix en proportion avec la valeur intrinsèque des manuscrits offerts.

Quelques ouvrages anglais et français dont j'ai fait des citations ne se trouvent pas dans ce moment à la bibliothèque de Marseille, mais je les ai eu sous mes yeux, et je réponds de leur exactitude ; ces citations tiennent à des recherches antérieures qui me sont propres.

RAPPORT ADRESSÉ A M. LE MAIRE DE MARSEILLE, SUR L'ACQUISITION DES MANUSCRITS DE FEU L'ABBÉ RIVE, PROPOSÉE PAR M. LE PRÉFET DU VAR.

M. le préfet du Var propose à la ville de Marseille l'acquisition des manuscrits de l'abbé Rive, dont une notice détaillée, que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, vous a fait connaître le nombre et l'importance.

L'acquisition de ces manuscrits ne pourrait qu'ajouter un nouveau lustre à la bibliothèque de la ville, et serait, de la part du conseil municipal, composé d'hommes si éclairés et si dévoués au pays, un hommage rendu à la mémoire d'un illustre compatriote ; mais cette acquisition serait peut-être blâmée ; elle le serait indubitablement si elle imposait à la ville des sacrifices qui fussent hors de proportion avec la valeur réelle des manuscrits offerts.

L'abbé Rive a laissé la réputation d'un homme à passions ardentes, mais en même temps celle d'un des premiers bibliographes de l'Europe.

Né à Apt, département de Vaucluse, le 19 janvier 1730, *Jean-Joseph Rive* entra fort jeune dans l'état ecclésiastique, professa d'abord la philosophie au séminaire de Saint-Charles d'Avignon, devint curé de Molléges, diocèse d'Arles ; mais il quitta ensuite nos contrées pour aller à Paris, rendez-vous de tous les talents supérieurs, où son goût prononcé pour la bibliographie lui procura la connaissance du duc de la Vallière.

Celui-ci ne tarda pas à apprécier l'étendue de son savoir ;

et l'abbé Rive, à la fin de l'année 1768, devint son bibliothécaire en titre.

Plusieurs savants bibliographes, plusieurs amis de l'histoire littéraire, avaient coutume de se réunir chez le duc de la Vallière. Quand ils agitaient entre eux des questions obscures, celui-ci leur disait qu'il allait leur lâcher son dogue, et il leur envoyait l'abbé Rive, qui les contredisait tous. Il se fit ainsi beaucoup d'ennemis, qui, par la suite, lui causèrent beaucoup d'ennuis.

Après la mort du duc de la Vallière, la duchesse de Châtillon, devenue héritière de sa riche bibliothèque, ne voulut point confier à l'abbé Rive la description des livres rares et des manuscrits de cet immense dépôt littéraire. Elle chargea de ce soin MM. Guillaume de Bure, Nyon et Van-Praët, qui publièrent, en 1783, le catalogue instructif devenu depuis un des meilleurs ouvrages de bibliographie générale (1).

L'abbé Rive en conçut un mortel dépit, et s'en vengea par des critiques virulentes et, il faut l'avouer, le plus souvent fausses. MM. Van Praët et de Bure y répondirent avec autant de modération que de justesse dans les avertissements et les suppléments de leur catalogue.

Ce fut pendant cette espèce de lutte corps à corps entre de savants bibliographes, que le marquis de Méjanes (2), qui avait consacré bien des années à former une des plus belles bibliothèques de France, la légua à la Provence, pour être rendue publique dans la ville d'Aix, avec des fonds pour l'augmenter et l'entretenir.

L'administration de la Provence s'occupa de choisir un bibliothécaire digne d'un si riche dépôt, et l'abbé Rive, en

(1) *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de la Vallière*, Paris, 1783 et 1788, 10 volumes in-8°. La bibliothèque de Marseille possède ce catalogue avec le volume de supplément par de Bure, portant quelques notes manuscrites de l'abbé Rive.

(2) Jean-Baptiste-Marie Piquet, marquis de Méjanes, naquit à Arles le 5 août 1729 et mourut à Paris le 5 octobre 1786.

qualité de Provençal et d'ancien bibliothécaire du duc de la Vallière, dut obtenir la préférence. Il la méritait sous plus d'un rapport.

Malheureusement des obstacles sans cesse renaissants empêchèrent pendant longtemps l'abbé Rive d'exercer les fonctions d'un emploi que l'archevêque d'Aix (1), président des États, était allé en personne lui offrir pendant son séjour à Paris.

Ces obstacles, dont il n'est pas indifférent de connaître les causes, durent influer sur le caractère naturellement irascible de l'abbé Rive et lui rendre odieux surtout les deux ordres privilégiés qui ne voulaient contribuer en rien aux frais de construction des bâtiments de la bibliothèque.

L'assemblée générale des communes de Provence, tenue à Lambesc le 14 décembre 1786, avait accepté avec enthousiasme le legs de la bibliothèque Méjanes, aux clauses et conditions exprimées dans le testament (2).

Mais, par la délibération qui fut prise le 13 décembre 1786, les procureurs du pays devaient pourvoir aux dépenses de l'établissement de la bibliothèque sans emprunt et sans accroissement d'impositions. Les fonds devaient être pris uniquement sur ceux des *cas inopinés*, c'est-à-dire sur ceux qu'on appelle aujourd'hui les *dépenses imprévues*.

On ne tarda pas à reconnaître cependant que le magnifique présent que la Provence venait de recevoir devait occasionner quelques sacrifices au pays.

L'assemblée des États de Provence tenue le 30 janvier 1788 commença par imposer sur les habitants une somme de 60,000 livres (19 livres, 10 sous par feu) pour les frais de construction des bâtiments de la bibliothèque et autres objets y relatifs.

(1) Jean-de-Dieu Raymond de Boisgelin de Cucé, né à Rennes en 1732, membre de l'Académie française et de l'Assemblée constituante, mort le 22 août 1804.

(2) Ce testament et son codicille ont été reçus par Me Rouen, notaire à Paris, les 26 mai et 18 septembre 1786. V. *Notice sur la bibliothèque d'Aix, dite de Méjanes*, par E. Rouard. Paris, 1831, in-8°.

Là-dessus des dissensions domestiques s'élevèrent entre les ordres. Le tiers-état demanda, non sans de justes motifs, que le clergé et la noblesse contribuassent aux frais de l'exécution. Il fit plus ; il osa faire de sa demande le sujet d'une condition sans laquelle il renonçait au don.

Le motif principal que le tiers-état fit valoir, dans sa délibération, fut l'excès de la dépense que l'acceptation de la bibliothèque Méjanes allait faire peser sur lui ; *ne renonçant à ce bienfait*, dit-il, *que par l'impuissance absolue dans laquelle il se trouve de supporter au-delà du tiers de la dépense projetée.*

Un *Mémoire sur la bibliothèque du Pays* parut vers cette époque. Il fut attribué à un avocat distingué (1) de la ville d'Aix, qui avait annoncé, quelques mois auparavant, par un prospectus : *les Fastes de Marseille depuis sa fondation jusqu'à nos jours* (2). L'abbé Rive avait fait une critique juste, mais amère, de ce titre fastueux ; et, dans un pamphlet imprimé (3), il avait relevé plusieurs expressions du mémoire de Bouche, avec tant d'acrimonie, que celui-ci, qui depuis fut nommé député à l'Assemblée constituante, revint à la charge et s'exprima en ces termes dans un autre écrit au sujet de la bibliothèque Méjanes :

« Mon opinion n'est point certainement contre l'établisse-« ment d'une bibliothèque publique, quoique je ne voie pas « l'avantage qu'en retireront les 860,000 Provençaux qui « demeurent loin de la ville d'Aix, et qu'on fera contribuer « aux dépenses que cette bibliothèque occasionnera. Je la « désire comme particulier ; mais, comme citoyen, je dois

(1) Charles-François Bouche, petit-neveu de Honoré Bouche.

(2) Cet ouvrage est resté manuscrit. Il faisait partie de la collection de M. Roux-Alphéran. Celui-ci en avait proposé la publication à M. de Montgrand, maire de Marseille, en octobre 1829 ; mais, à cause des réflexions philosophiques de ce livre, cette publication n'eut pas lieu. V. *Notice historique sur la vie et les travaux de Roux-Alphéran*, par M. Mouan. Aix, Illy, 1859, in-8°.

(3) Ce pamphlet se trouve dans *la Chasse aux bibliographes.*

« désirer qu'elle ne soit point construite pour le lustre d'une « seule ville, aux dépens des pauvres, des petits, des gens « de la campagne et de tous ceux qui ne savent pas lire, dans « l'étendue du pays et comté de Provence. »

L'abbé Rive répliqua à ce nouveau mémoire. Il s'en prit non-seulement à l'avocat Bouche, qu'il appela dès lors un *causidique déclamateur*, mais à l'archevêque d'Aix, qu'il ne nommait plus que *le mitrophore*. Il publia des pamphlets contre tous ceux qui entravaient, selon lui, l'ouverture de la bibliothèque de Provence ; des *Lettres violettes et noires* (1) contre MM. de Crouseilhes, de Boisgelin et de Bausset ; des *Lettres purpuracées* (2) contre les administrateurs du pays ; *la Ligue monacale* (3) contre les chartreux et les dominicains d'Aix, enfin *la Chasse aux bibliographes et antiquaires mal advisés* (4) contre tous ses adversaires de Paris et de Provence.

Cette polémique n'avançait pas les affaires de la bibliothèque. Elle rendit, au contraire, l'abbé Rive si odieux aux uns, si redoutable aux autres, que l'administration aurait

(1) *Lettres violettes et noires ou anti-épiscopales et anti-grand-vicariales, pour servir de supplément aux deux historiens modernes de Provence...* A *Dicaiopolis* (Aix ou Nîmes), chez *Agathon Éleuthère*, 1789, in-8°.

(2) (Nîmes) 1789, in-8°.

(3) *La Ligue monachale anti-éléemosynaire. Charitopolis*, 1790, in-8°.

(4) Nous donnons ici le titre exact de cet ouvrage : LA CHASSE AUX BIBLIOGRAPHES ET ANTIQUAIRES MAL ADVISÉS, *suivie de beaucoup de notes critiques sur l'histoire de l'ancienne typographie et sur diverses matières bibliologiques et bibliographiques, ainsi que de plusieurs éclaircissements sur la réformation des lettres en France, sur diverses parties de son droit public et de celui de la Provence, concernant principalement les affaires présentes, c'est-à-dire la contribution commune des trois ordres aux charges publiques de l'État, concernant également la manière* TRÈS-RECONNAISSANTE, TRÈS-LOYALE ET TRÈS-JUSTE *dont son administration se conduit par rapport à la bibliothèque que le marquis de Méjanes lui a léguée, et envers son premier bibliothécaire qui, sur ses fortes instances, a bien voulu sacrifier le séjour de Paris à son désir. Par un des* ÉLÈVES *que M. l'abbe Rive a laissés dans Paris. A Londres* (Aix), *chez N. Aphobe*, MDCCLXXXIX, 2 volumes in-8°.

volontiers consenti à acheter la retraite du malin bibliographe par un sacrifice annuel ; mais celui-ci, qui n'avait quitté Paris qu'avec la certitude de finir ses jours en Provence, tenait à l'honneur d'y rester. Il tenait encore plus au projet de vendre à la ville d'Aix ou à la province sa bibliothèque particulière, composée d'ouvrages rares et de singularités bibliographiques. La cession de tous les manuscrits en aurait fait partie, ses propositions n'étaient pas inacceptables. Il ne demandait à la province qu'une rente viagère qui aurait été convenue de gré à gré.

Par le fait, si les procureurs du pays avaient accueilli cette offre, l'acquisition de la bibliothèque et des manuscrits de l'abbé Rive aurait été faite à bon marché, car il était infirme et ne survécut pas de trois ans à l'offre de la cession qu'il avait faite de ses manuscrits et de ses livres.

On repoussa ses propositions, on lui coupa les vivres, dans toute l'acception du mot ; non que l'on mît en doute ses talents et ses connaissances, mais parce qu'il s'était fait des ennemis de tous les administrateurs de la province.

On trouve dans un registre manuscrit de la bibliothèque de Marseille, intitulé : *Journal de correspondance des procureurs du Pays en* 1789, une réponse adressée à l'abbé Rive par M. Roman Tributiis, alors assesseur d'Aix, qui se termine par cette phrase : « Enfin, vous demandez votre logement pour cette année, et le vœu des états a été précisément de suspendre, pour cette année, vos appointements et votre logement. Je ne puis que déplorer leur aveuglement que j'ai vu prêt à se porter jusqu'à l'excès de barbarie de répudier la bibliothèque. »

L'abbé Rive mourut à Marseille le 20 octobre 1791. Sa bibliothèque particulière y fut mise en vente ; et le catalogue qui en fut dressé alors par le docteur Achard, catalogue composé de 2,553 articles, donne une idée avantageuse des richesses que présentait cette collection.

Il paraît que l'éditeur de ce catalogue, M. Achard, aurait voulu acquérir les manuscrits de l'abbé Rive, qui furent

pendant quelque temps entre ses mains. Il nous l'apprend lui-même, dans un *Avis de l'éditeur*, imprimé en tête du catalogue des livres de la bibliothèque de l'abbé Rive : « Nous « aurions désiré, dit-il, de posséder les manuscrits curieux « que l'abbé Rive a laissés sur cette matière intéressante (la « bibliographie), mais son héritier les a mis à un prix qui ne « nous a pas permis d'en faire l'acquisition (1). »

Croyant en trouver un parti plus avantageux, M. Morénas les fit transporter à Paris ; et ce fut vers cette époque, selon toute apparence, que fut imprimée chez Gueffier une notice de ces manuscrits dont j'ai eu l'honneur de vous adresser une copie.

M. Morénas, orientaliste distingué, ne put parvenir à tirer de cette partie de la succession de son oncle l'avantage qu'il s'en promettait. Les manuscrits de l'abbé Rive ne pouvaient convenir qu'à une grande bibliothèque ou à quelque bibliographe de profession; les Van Praët, les de Bure, les Daunou, connaissaient trop la vie littéraire de l'abbé Rive pour rechercher avec empressement ses productions presque toujours empreintes d'un sentiment d'animosité contre eux-mêmes. La passion fait souvent croire un peu trop vite ce qu'elle fait ardemment souhaiter, et, dès qu'un écrivain a la réputation d'avoir été haineux et passionné, il ne peut plus exciter la même confiance, ses assertions ne doivent plus être admises qu'avec doute et circonspection.

En 1820 un bibliographe distingué, Thomas Dibdin, ministre anglican à Kensington, bibliothécaire de lord Spencer, vient à Paris où l'avait déjà précédé la réputation de sa *Bibliotheca spenceriana* (2).

M. Morénas pensa un moment qu'il allait enfin conclure avec lui le marché le plus avantageux ; mais ce marché n'eut pas lieu.

(1) *Catalogue de la bibliothèque des livres de feu l'abbé Rive, mis en ordre par C.-F. Achard.* A Marseille, de l'imp. de Rochebrun et Mazet, MDCCXCIII, l'an II de la république française, in-8°.

(2) London, 1814 et 1815, 4 volumes grand in-8°.

L'auteur anglais, qui publia en 1821, à Londres, une relation de son *voyage bibliographique en France* (1), nous apprend lui-même, dans cet ouvrage, dont il n'existe que des traductions partielles, les motifs qui le firent rompre (2). Il commence par parler de feu l'abbé Rive : « Ce fameux bi-
« bliographe qu'il appelle le redoutable *Ajax flagellant de la*
« *gent bibliographique*, et en même temps l'être le plus suffisant
« du monde. Aussi nous le peint-il comme tenant un fouet
« d'une main et un miroir de l'autre. Ce début sur l'abbé
« Rive est relatif à une visite que lui fit de *grand matin*, et
« bien avant qu'il eût commencé son déjeuner, devinez
« qui ?... Pas moins que le neveu de l'abbé Rive. C'était
« Morénas qui venait proposer à Dibdin d'acheter les ma-
« nuscrits de l'abbé.

« M. Dibdin alla les visiter; mais, comme on demandait *six*
« *mille francs*, l'affaire n'eut pas lieu ; et cette entrevue ne
« produisit au voyageur anglais que la permission de faire
« dessiner le portrait de l'abbé Rive sur une miniature que
« possédait M. Morénas. Il l'a fait graver et en a enrichi
« son ouvrage. »

Il finit l'article de cet abbé par en faire un éloge qui serait bien mérité, nous dit Gabriel Peignot, s'il se bornait à vanter ses connaissances bibliographiques.

Voilà donc les manuscrits de l'abbé Rive encore une fois repoussés.

Dibdin fait l'éloge de leur auteur. Il n'a aucun motif d'en vouloir à l'abbé Rive personnellement. Il se fait, au contraire, un plaisir de faire dessiner son portrait, et le fait graver avec soin pour enrichir son ouvrage. Il va visiter avec M. Morénas les caisses qui renferment ces manuscrits précieux. Il les

(1) Traduit par Licquet et Crapelet. Paris, 1825, 4 volumes in-8°, fig. et *fac-simile*.

(2) *A bibliographical, antiquarian and picturesque Tour in France and Germany, by the Rev. Tho. Frognall Dibdin.* London, 1821. 3 volumes grand in-8°, avec un grand nombre de gravures, d'après les dessins de Georges Lewis.

reconnaît et les examine avec intérêt ; mais il refuse pourtant d'en faire l'acquisition parce que M. Morénas lui a demandé 6,000 fr.

Ce n'était assurément ni l'estime pour l'abbé Rive qui manquait à Dibdin, ni des moyens suffisants pour payer même largement ses notes manuscrites ; mais, à ses yeux très-exercés, les 6,000 fr. demandés étaient une somme hors de proportion avec la valeur intrinsèque des manuscrits offerts.

Ce fait, qui a reçu de la publicité à Paris et à Londres, n'a certainement pas été connu de M. le préfet du Var lorsqu'il a proposé à la ville de Marseille, au nom de Mlle Morénas, sa parente, les manuscrits de l'abbé Rive dont elle est l'héritière, à un prix plus élevé que celui dont le chiffre avait effarouché le bibliothécaire de lord Spencer.

Il paraît aussi que Mlle Morénas l'a ignoré elle-même ; car, si elle avait eu la publication du *Voyage bibliographique*, *archéologique et pittoresque*, de Dibdin, et celle de l'ouvrage de Gabriel Peignot, qui a pour titre : *Lettre sur un ouvrage anglais relatif à la bibliographie et aux antiquités, récemment publié à Londres...* (1), elle aurait bien pensé qu'une négociation sur les manuscrits de l'abbé Rive ne pouvait être entamée avec la ville de Marseille qu'au moyen de conditions absolument nouvelles.

M. Floret, préfet du Var, par une lettre toute récente qu'il vient de m'écrire, me donne à cet égard pleine et entière certitude. « J'ignorais, me mande-t-il, et Mlle Morénas ne con-
« naissait point le fait rapporté par le voyageur anglais Dib-
« din et par le bibliographe Peignot. Je sens bien que leur
« opinion est faite pour vous empêcher d'adopter les bases
« de traité présentées par ma parente ; cependant il est vrai
« qu'elle a été sur le point de céder à la bibliothèque de la
« chambre des députés les manuscrits de l'abbé Rive à des
« conditions meilleures que celles que vous me faites pres-
« sentir.

(1) Paris, A.-A. Renouard, 1822, in-8°.

« J'attendrai, monsieur, que vous me fassiez connaître les « dispositions de M. le maire de Marseille. Je ne doute point « que le rapport que vous lui ferez ne soit consciencieux et « dicté par le respect que vos propres connaissances doivent « vous inspirer pour les travaux de l'abbé Rive. Je ferai part « de vos propositions à ma parente, et j'aurai ensuite l'hon- « neur de vous faire connaître sa détermination. »

Dans l'état où cette affaire se trouve aujourd'hui, la commission que le conseil municipal a nommée pour lui en rendre compte aura à donner son avis sur les questions suivantes :

L'acquisition des livres et manuscrits de l'abbé Rive est-elle désirable pour la bibliothèque de Marseille ?

Doit-on traiter de cette acquisition avant que les manuscrits aient été apportés à Marseille, et qu'ils y aient été reconnus et examinés ?

Comment parvenir à s'entendre avec l'héritière de l'abbé Rive pour fixer la véritable valeur des manuscrits qu'elle veut céder ?

La première de ces questions ne peut être résolue que d'une manière affirmative.

En effet, l'abbé Rive est un Provençal illustre qui, sous le rapport bibliographique, a certainement une réputation européenne. Il a pu se faire de son vivant beaucoup d'ennemis par son irascibilité naturelle, mais ses ennemis mêmes ont été forcés de lui rendre hommage sous le rapport du savoir.

L'article qui lui est consacré dans la *Biographie universelle* a été rédigé par un homme aussi distingué par l'étendue de ses connaissances que par la gravité de son caractère, qui, au milieu de ses fonctions civiles et politiques, n'a jamais négligé la culture des sciences et des lettres, par M. Daunou, qui, longtemps bibliothécaire du Panthéon (Sainte-Geneviève), aujourd'hui directeur des archives du royaume, était mieux qu'un autre à même d'apprécier le mérite de l'abbé Rive, et la valeur de ses ouvrages imprimés et manuscrits. Il ne le

flatte pas; il le juge même sévèrement, mais il convient de son mérite supérieur dans la connaissance des livres. « Il y « aurait de l'injustice, dit-il, à ne point reconnaître dans « l'abbé Rive un bibliographe très-instruit et très-exercé. Il « a recueilli beaucoup de faits. Il en a même observé quel- « ques-uns. Il a éclairé par des rapprochements nouveaux « certains détails de ce genre d'érudition. »

Le savant bibliographe Peignot rend également hommage aux connaissances profondes de l'abbé Rive sous le rapport bibliographique. Dibdin lui-même, tout en refusant d'acheter ses manuscrits, au prix de 6,000 fr., n'en fait pas moins un éloge complet de l'abbé Rive; et tout porte à croire qu'il aurait fini son marché avec M. Morénas si celui-ci avait voulu être plus accommodant sur le prix.

Mais, la question de la convenance une fois résolue affirmativement à l'égard de ces manuscrits, la ville doit-elle en traiter avant qu'ils aient été transportés dans Marseille et qu'ils y aient été vérifiés et reconnus? Je ne le pense pas.

Mille circonstances peuvent avoir contribué depuis quarante ans à l'altération de ce dépôt délaissé par l'abbé Rive. Son passage par différentes mains, sa translation d'un pays dans un autre, ont pu éparpiller d'une manière plus ou moins sensible les cartes sur lesquelles sont écrites les notes du savant bibliographe. Il convient avant tout de constater l'état de conservation et d'intégrité dans lequel se trouve le dépôt après un laps de temps si considérable.

Cette reconnaissance, pour être consciencieuse, doit être faite sur les lieux et à tête reposée. M. le préfet du Var l'a senti lui-même, aussi a-t-il offert à l'administration de faire transporter les manuscrits de l'abbé Rive à Marseille chez M. Floret, son frère, notaire royal de cette ville, où des commissaires nommés par elle pourraient en prendre connaissance.

En bonne règle, ce ne devrait être qu'après cette reconnaissance de l'état des manuscrits que l'on pourrait faire équitablement une offre estimative de leur valeur. Il est es-

sentiel de savoir si les cartes sur lesquelles l'abbé Rive a écrit ses notes indicatives correspondent exactement aux matières que l'héritier a indiquées sur la notice; si ces cartes, sur lesquelles j'ai déjà par-devers moi quelques données, forment entre elles une suite, ou n'en forment aucune: si elles sont toutes également autographes; si elles n'offrent pas de répétitions inutiles; enfin si elles pourraient supporter l'épreuve d'une vérification consciencieuse sous le rapport des indications bibliographiques. A cet égard je ne m'en rapporterai pas à mes seules lumières; je désignerais à Marseille des hommes de savoir et de probité qui me seconderaient dans l'examen et la reconnaissance de tous ces manuscrits qui, si j'ai de bonnes informations, doivent être renfermés dans quatre ou cinq caisses.

Mais, une fois cette reconnaissance faite, comment parvenir à s'entendre avec l'héritière de l'abbé Rive, pour fixer la valeur aux manuscrits qu'elle veut céder?

Il me semble qu'à cet égard, dans l'intérêt de l'héritière, comme dans celui de la ville, on devra au besoin s'en rapporter à des arbitres nommés de part et d'autre pour fixer la question du chiffre.

D'après mes données actuelles, ce chiffre ne devrait pas dépasser une somme de 3,000 fr., une fois donnée, ou une pension viagère de 300 fr.; mais il serait possible aussi que, par suite de l'examen que j'aurai fait des manuscrits, mon évaluation se portât un peu au-dessus, comme il serait possible aussi qu'après cet examen, elle restât un peu au-dessous.

M. le préfet du Var a agi, ce me semble, dans les vrais intérêts de sa parente, quand il a eu l'idée de proposer à la ville de Marseille les manuscrits de l'abbé Rive. Il n'est pas probable que la bibliothèque de la chambre des députés voulût s'en charger. Ils conviennent surtout à la bibliothèque de Marseille, parce que l'abbé Rive est une de nos illustrations provençales, parce qu'il a été bibliothécaire de Provence; enfin parce qu'il est mort à Marseille, où ses livres ont été vendus et où ses manuscrits devaient l'être.

Si, par l'exagération de ses prétentions, Mlle Morénas laissait échapper encore une fois l'occasion de les y placer à des conditions raisonnables, il serait dans l'ordre des choses possibles qu'elle ne la retrouvât plus à l'avenir.

L.-F. JAUFFRET,
Bibliothécaire de la ville de Marseille.

— Le rapport qu'on vient de lire avait été communiqué par M. Jauffret à son ami Hesse, savant bibliographe, employé chez Panckoucke, l'éditeur des classiques latins. Nous en avons la preuve dans une lettre en date du 19 juillet 1836, où M. Hesse donne, de ce rapport, l'appréciation suivante : « Je m'empresse de vous restituer votre rapport sur les ma- « nuscrits de l'abbé Rive. Je l'ai lu avec le plus grand intérêt, « et vous dis les plus sincères remercîments de sa commu- « nication. C'est une pièce vraiment importante pour l'his- « toire littéraire, qui ne devrait pas être perdue pour ceux qui « font de la bibliographie une étude. »

En publiant cette lettre dans notre étude sur la vie et les œuvres de M. Jauffret (1), nous l'avons attribuée, à tort, à M. Panckoucke. Les têtes de lettres imprimées portant le nom et les qualités de ce dernier sont la cause de notre erreur.

(1) Voir, *Bulletin du Bibliophile*, mai 1870, le compte rendu de cette étude, par M. Paul Guérin.

Paris. — Typographie Adolphe Lainé, rue des Saints-Pères, 19.